



REGLEMENT INTERIEUR

1. ACCES A LA SALLE

- 1.1 Dès son arrivée, le client viendra se présenter à l'accueil afin de s'enregistrer pour une séance, ou présenter sa carte d'accès (carte de séances ou abonnement).
- 1.2 Les enfants de moins de 15 ans n'ont pas accès seuls au sein de BLOCK'OUT, et ne peuvent y pénétrer que sous l'étroite responsabilité de leurs moniteurs, parents ou tuteurs légaux.
- 1.3 Les enfants entre 15 et 18 ans pourront utiliser les installations de BLOCK'OUT sous réserve d'une autorisation parentale dûment remplie et signée.
- 1.4 En cas de non-respect du Règlement Intérieur, Block'Out se réserve le droit d'exclure tout client. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à un remboursement des prestations déjà payées.

2. VESTIAIRES

- 2.1 Afin de faciliter la circulation entre les espaces, il est obligatoire de placer vos effets personnels dans les casiers de rangement des vestiaires. Pensez à emmener un cadenas personnel à cet usage et à verrouiller votre casier avant votre séance.
- 2.2 Nos vestiaires ne sont malheureusement pas assez grands pour vous offrir un casier personnel, nous vous demandons de bien vouloir libérer votre casier après chaque séance. Si ce point n'était pas respecté, nous nous laissons le droit de libérer le casier par nos propres moyens.
- 2.3 BLOCK'OUT vous recommande de ne pas y entreposer d'objets de valeurs (bijoux, espèces...) et en cas de nécessité vous invite à les laisser à l'accueil de votre salle.

3. SPA (SAUNA ET/OU HAMMAM)

- 3.1 L'accès au spa est strictement interdit aux mineurs, même accompagnés.
- 3.2 La douche est obligatoire avant l'accès au spa.
- 3.3 Le port du maillot de bain et d'une serviette est obligatoire.

4. SALLE DE MUSCULATION

- 4.1 L'accès à la salle de musculation est strictement interdit aux mineurs, même accompagnés.
- 4.2 La pratique est libre et sous votre responsabilité. Les appareils à charge ne doivent pas être utilisés seul pour des raisons de sécurité.
- 4.3 Block'Out ne pourrait être retenu responsable en cas de mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.
- 4.4 L'utilisation d'une serviette et le port de chaussures adaptées est obligatoire.
- 4.5 La désinfection de chaque appareil après chaque utilisation est obligatoire.
- 4.6 L'usage de magnésie, même liquide, est interdite en salle de musculation.

5. ESCALADE

5.1 L'équipement :

- 5.1.1 Le port de chaussons d'escalade est obligatoire.
- 5.1.2 La pratique de l'escalade torse nu est interdite.
- 5.1.3 Avant de grimper nous invitons nos clients à retirer tous bijoux (bagues, bracelets, colliers, ...) qui pourraient entraîner une blessure lors de la préhension d'une prise ou d'une chute.
- 5.1.4 Pour des raisons de santé, l'utilisation de la magnésie en poudre est interdite. Seules les magnésies en crème ou liquide sont autorisées.
- 5.1.5 BLOCK'OUT met en place à l'accueil un service de location de ce type de chaussons. Les chaussons devront être restitués à la fin de la séance. En cas de perte ou de non-restitution à l'issue de la séance, BLOCK'OUT se réserve le droit de vous demander son remboursement au prix d'achat.

5.2 La pratique :

- 5.2.1 En fonction du bloc, le but de l'activité consiste à ne prendre que les prises de la même couleur et à réussir soit :
 - A venir stabiliser vos deux mains sur la prise finale pour les blocs sans rétablissement,
 - A vous rétablir au-dessus du bloc, comme sur un rocher pour les blocs permettant le rétablissement.
- 5.2.2 Ce fonctionnement « classique » ne vous empêche pas de vous servir des autres prises pour travailler un passage plus difficile, redescendre, ou inventer des jeux d'escalade, vous permettant de créer vos propres parcours. Des prises grises sont d'ailleurs placées pour vous permettre de redescendre plus facilement.
- 5.2.3 En général, chaque bloc compte 5 à 7 parcours de couleurs différentes variant en fonction du niveau de difficulté. Les parcours B1 sont les plus faciles, et de difficulté croissante jusqu'au B14. Le niveau de difficulté des blocs (ou cotations) est matérialisé par des macarons en haut ou en bas de chaque bloc.
- 5.2.4 Une seule personne grimpe par bloc. La priorité est donnée à la personne engagée ou prête à s'engager dans son bloc. C'est celui qui ne grimpe pas qui fait attention. A cet égard, nous avons délimité une aire de réception et une aire de circulation séparées par une bande noire ou rouge sur l'aire de réception. Il est donc interdit aux personnes en attente de stationner en dessous des blocs dans cette aire de réception. Afin de garder une parfaite attention de son environnement il est également interdit de courir sur les tapis de réception.
- 5.2.5 Une fois le bloc réalisé, il est également interdit de stationner et de courir au-dessus des blocs.
- 5.2.6 Pour redescendre, il est interdit de sauter des blocs. Vous devez utiliser les prises de couleur grise, spécialement prévues à cet effet, ou/et toutes autres prises pouvant vous aider à désescalader en toute sécurité.
- 5.2.7 Des perches de brossage sont également mises à votre disposition, pour nettoyer les prises encrassées par les passages successifs et rendant plus difficile la préhension. Ces perches devront être remises à leur place, après chaque utilisation et en aucun cas laissées dans l'aire de réception. Il est également interdit de laisser tout objet personnel dans l'aire de réception (gourde, téléphone portable, ...) pour des raisons de sécurité.
- 5.2.8 Il est interdit de manger ou de boire une autre boisson que celle dans vos gourdes dans les espaces sportifs.
- 5.2.9 Pour des raisons de sécurité, l'accès aux espaces sportifs et SPA est interdit après la consommation d'alcool.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1. OBJET**
 - 1.1 Les présentes conditions de vente s'appliquent aux salles du groupe Block'Out. Le client déclare souscrire à une prestation après avoir pris connaissance des **Conditions Générales de Vente**. L'acceptation des Conditions Générales de Vente engendre automatiquement l'acceptation du **Règlement Intérieur** affiché en salle.
 - 1.2 Les présentes **Conditions Générales de Vente** s'appliquent à l'ensemble des services proposés par les salles Block'Out, sauf dispositions spécifiques prévues dans des **Conditions Particulières** applicables à certains abonnements ou offres spécifiques.
- 2. ACCES AUX SERVICES**
 - 2.1 Les séances, les cartes de séances, et l'ensemble des abonnements donnent accès à salle Block'Out dans laquelle l'article a été acheté, en pratique libre, sous la seule responsabilité du client ou celle de son responsable légal présent. Certains abonnements ou carte de séances ont une validité dans tout ou partie du réseau Block'Out. Dans ce cas, cette précision est clairement indiquée sur les fiches de tarifs présentes à l'accueil des salles Block'Out ou sur le site web.
 - 2.2 La pratique de l'escalade dans les salles du réseau Block'Out se fait dans le respect des heures et jours d'ouverture affichés à l'entrée de chaque salle du réseau Block'Out. Les éventuelles modifications seront préalablement portées à la connaissance des clients (horaires d'été, jours fériés, etc.) mais elles n'ouvrent droit à aucune indemnité.
 - 2.3 Les salles Block'Out se réservent le droit d'immobiliser tout ou partie de la salle en fonction des besoins d'exploitation et d'animation de la salle (encadrement de groupes, ouvertures de voies, compétitions, travaux...).
 - 2.4 Pour les clients ou adhérents mineurs :
 - 2.4.1 Tout contrat d'abonnement à la salle souscrit pour une personne mineure doit être signé par un représentant légal.
 - 2.4.2 Les personnes mineures devront pratiquer l'escalade sous surveillance du représentant légal.
 - 2.4.3 Par dérogation, les enfants à partir de 15 ans et ayant une maîtrise démontrée de l'escalade et des règles de sécurité peuvent grimper seuls sur présentation d'une autorisation parentale et après acceptation à chaque séance du responsable de la salle. En ce cas, la salle d'escalade rappelle en particulier qu'elle ne peut nullement être tenue responsable des horaires d'entrée et de sortie de l'enceinte de la salle d'escalade des enfants mineurs.
 - 2.4.4 L'accès à la salle de musculation et à l'espace sauna/hammam est strictement interdit aux mineurs, même accompagnés.
- 3. PAIEMENT**
 - 3.1 Tous les prix sont affichés en euros (€), toutes taxes comprises (TTC), et service inclus le cas échéant.
 - 3.2 Les tarifs applicables sont ceux affichés à l'accueil des salles ou sur le site internet de Block'Out.
 - 3.3 Block'Out se réserve le droit de modifier à tout moment ces tarifs.
 - 3.4 Les clients souhaitant bénéficier d'un tarif réduit devront présenter un justificatif à l'accueil de la salle Block'Out (carte de demandeur d'emploi, carte étudiant ou certificat de scolarité, carte de licencié FFME, CAF, FSGT, offres commerciales ou partenariats).
 - 3.5 **Remise de note** : conformément à l'arrêté n°83-50/A du 03/10/1983, une note détaillée est remise à tout client pour toute prestation d'un montant égal ou supérieur à 25 € TTC. En deçà de ce montant, elle est remise à la demande du client sous forme de ticket imprimé ou par courriel.
- 4. DUREE**
 - 4.1 Une séance n'a pas de limite de temps sur une même journée. Tout client arrivant à l'ouverture ou au cours de la journée pourra profiter de la salle jusqu'à l'heure de fermeture de la salle.
 - 4.2 Pour la durée des cartes de séances ou abonnements, se référer aux conditions particulières de ces accès.
- 5. ASSURANCE – RESPONSABILITE**
 - 5.1 Avant d'utiliser les installations, nous recommandons à nos clients de faire vérifier leur aptitude à la pratique d'une activité sportive et, plus spécifiquement, de l'escalade et ou de la musculation. En tout état de cause, le client prendra connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation qui lui seront données par notre personnel et rappelées par voie d'affichage sur site. Il s'engage à les respecter.
 - 5.2 La Salle possède une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Toutefois, cette assurance ne peut se substituer à une assurance personnelle. Il appartient en conséquence aux clients de vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont bien couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile personnelle » leur permettant de pratiquer l'escalade en cours et, le cas échéant, en compétition, et qu'ils sont couverts en cas de tous dommages qu'ils pourraient causer à des tiers, de leur propre fait, pendant l'exercice des activités de la salle d'escalade.
 - 5.3 La responsabilité de la Salle ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la seule inobservation des consignes de sécurité par la victime ou par un autre client telles que stipulées au règlement intérieur.
 - 5.4 En cas d'accident, le client est tenu d'en faire la déclaration sans délai auprès de la Salle.
- 6. DONNEES PERSONNELLES**
 - 6.1 Nous collectons et traitons les informations des clients mentionnées sur la fiche d'inscription en conformité avec le Règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données personnelles dans le cadre de la gestion du contrat d'abonnement. Ces données sont également susceptibles d'être utilisées pour envoyer aux clients des messages de promotion et des newsletters, par voie postale ou électronique. Ces données peuvent être communiquées à nos préposés et à nos éventuels partenaires chargés de l'exécution, du traitement et de la gestion du contrat d'abonnement. Le client dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement, en adressant un courrier à l'adresse de notre siège social rappelée ci-dessous. Les données sont conservées pour la durée du contrat d'abonnement et pour une durée maximale de 3 ans suite à sa résiliation.
 - 6.2 Lors de la création d'accès -abonnements et cartes de séances-, la salle peut être amenée à prendre une photo de l'adhérent détenteur dudit accès. Cette photo a uniquement pour but de vérifier l'identité de l'adhérent lors de son arrivée en salle. En souscrivant à un accès ; l'adhérent accepte et autorise cette prise de vue ainsi que son utilisation par la salle.
- 7. MEDIATION – DROIT APPLICABLE**
 - 7.1 En cas de litige entre notre société et le client, nous nous efforcerons de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le client a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur de la consommation dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à notre attention. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION, 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND.
 - 7.2 La relation entre les parties est soumise au droit français.

CONDITIONS PARTICULIERES DES ABONNEMENTS EN ACCES LIBRE

1. Les présentes conditions particulières s'appliquent pour tout abonnement supérieur ou égal à 1 mois d'accès aux salles Block' Out.
2. **Les abonnements annuel et trimestriel en paiement comptant** seront respectivement résiliés automatiquement au bout de 12 et 3 mois, à compter de la souscription.
3. **L'abonnement annuel mensualisé** est résiliable après 11 prélèvements. Le client souhaitant résilier à cette échéance devra compléter et envoyer le formulaire de résiliation disponible sur le site Block'Out (Rubrique *Mon Abonnement* ou directement à l'adresse <https://www.blockout.fr/demande-de-resiliation>) au plus tard le dernier jour du mois, pour une résiliation effective le mois suivant. Dans le cas contraire, l'abonnement sera reconduit par tacite reconduction de mois en mois jusqu'à résiliation.
4. **L'abonnement mensualisé sans engagement** est résiliable à tout moment en respectant un **préavis de 2 mois**, suivant la procédure décrite dans l'article 3 des conditions particulières des abonnements en accès libre.
5. Si un client n'utilisait pas l'abonnement souscrit pour toute raison n'engageant pas notre responsabilité, il ne pourrait prétendre à aucun remboursement, ni à aucune prorogation d'abonnement. Les abonnements ne sont pas remboursables en cas de résiliation anticipée par le client.
6. Cas particuliers :
 - 6.1 Abonnement annuel payé comptant : en cas d'impossibilités majeures de santé (blessures graves, grossesse etc.) ou raisons professionnelles, les contrats d'abonnement pourront être prolongé le temps nécessaire à la reprise de l'activité, après demande du client et sous réserve de la fourniture d'un justificatif.

6.2 Abonnement annuel mensualisé : l'abonnement peut être résilié ou suspendu pour des raisons légitimes de santé (blessures graves, grossesse etc.), déménagement à plus de 50km de la salle, ou perte d'emploi, sous réserve de la fourniture d'un justificatif.

7. Nous nous réservons le droit de résilier le contrat d'abonnement en cas de mauvaise conduite, de manquement au règlement intérieur ou au contrat d'abonnement et de tout trouble au bon fonctionnement des salles du réseau Block'Out. Cette résiliation sera précédée d'un courrier d'avertissement auquel le client sera en droit d'apporter des réponses aux faits reprochés. Le client aura 15 jours calendaires pour apporter une réponse avant que la salle confirme ou non la résiliation.
8. Lors de la nouvelle souscription à un abonnement, une carte de membre est offerte au nouvel adhérent. Cette carte est obligatoire à l'accès à la salle et donc à l'utilisation de l'abonnement. En cas de perte ou de vol de la carte, les clients devront en informer la salle sans délai. Une nouvelle carte sera remise contre le versement de frais de 5€TTC.

CONDITIONS PARTICULIERES DES CARTES DE SEANCES

1. Les cartes de séances sont nominatives et ne peuvent être cédées à un tiers. Par dérogation, nous acceptons jusqu'à 2 passages par jour sur une même carte de séances pour les membres d'une même famille à l'exception des cartes familles dont les conditions de passage sont décrites ci-après.
2. La carte famille doit être utilisée par les membres d'une même famille, jusqu'à 5 passages par jour sur carte. Cette carte est valable les mercredis, les week-ends et pendant toutes les vacances scolaires de la zone dans laquelle se situe la salle.
3. Les cartes de 2 à 10 séances sont utilisables jusqu'à 12 mois après achat.
4. Des frais d'émission de carte de 5€TTC sont en sus pour les cartes de membre des clients ayant souscrit à une carte de 2 à 10 séances et ne possédant pas encore de carte de membre Block'Out. Ces frais sont non remboursables. En cas de perte ou de vol de la carte, les clients devront en informer la salle sans délai. Une nouvelle carte sera remise contre le versement de frais de 5€TTC.

CONDITIONS PARTICULIERES DES ABONNEMENTS COURS ENFANTS

1. **PRESTATION**
Les cours d'escalade enfants donnent droit à un encadrement d'1h00 à 1h30 d'une à deux fois par semaine selon ma formule choisie pendant les périodes scolaires selon l'âge du participant et la formule choisie. Les créneaux de cours sont choisis à l'inscription et ne peuvent être modifiés sauf accord exceptionnel de Block'Out. Les abonnements cours donnent aussi droit à un accès en pratique libre en dehors des heures encadrées sous la surveillance du responsable légal.
2. **DUREE**
L'inscription devient ferme et définitive au jour de son règlement en cas de paiement comptant ou du règlement de la première mensualité en cas de paiement par prélèvement mensuel, et est valable pour une saison (septembre à juin de l'année suivante) sans résiliation possible avant son échéance.
3. **CONDITIONS D'INSCRIPTION**
L'inscription aux cours est accessible au mineur à partir de quatre (4) ans révolus dans les conditions du présent contrat et selon les catégories d'âge prévues pour chaque cours. Le présent contrat est nominatif et incessible.
4. **DEROULEMENT DES COURS**
 - 4.1 L'Adhérent devra se présenter uniquement aux cours correspondant au créneau choisi au moment de l'inscription. Toute absence de l'enfant à un cours, même justifiée, ne donne droit à aucun remboursement.
 - 4.2 La Salle se réserve le droit de refuser ou d'exclure d'un cours un Adhérent si elle juge ses capacités, son attitude ou son comportement inadaptés ou encore en cas de manquement de ce dernier au Règlement intérieur.
 - 4.3 En cas de retard d'un Adhérent au cours, le Professeur se réserve le droit de le refuser si cela risque de compromettre le bon déroulement du cours.
 - 4.4 Tout Adhérent venant ou partant des cours, le fait sous son entière responsabilité. Les Adhérents sont sous la responsabilité de leur Parent ou d'une personne responsable qui doit les accompagner dans la salle jusqu'à la prise en charge de l'Adhérent par l'encadrant et doit venir les chercher dans la salle à l'heure à laquelle la séance se termine.
 - 4.5 La Salle dans laquelle l'Adhérent suit les cours est déchargée de toute responsabilité en dehors des horaires du cours.

CONDITIONS PARTICULIERES DES ANNIVERSAIRES

1. **PRESTATION**
 - 1.1 La réservation d'un créneau anniversaires donnent droit à un encadrement d'1h00 d'escalade et un goûter de 30 minutes sous la supervision de nos moniteurs d'escalade, sur l'un des créneaux disponibles réservé par le client en ligne ou en salle. Pour des raisons de sécurité, à l'issue du créneau d'1h30 réservés, l'escalade sera interdite aux participants. Les participants bénéficieront néanmoins toujours de leur table réservée en restauration pendant 30 minutes supplémentaires.
 - 1.2 Une réservation est limitée à 12 participants.
 - 1.3 Le créneau réservé, le jour et heure de début de prestation, n'est plus modifiable dès le paiement de l'acompte effectué.
 - 1.4 En cas de retard des participants à l'anniversaire, la prestation aura lieu mais ne pourra pas dépasser l'heure de fin initialement programmée.
2. **PAIEMENT**
 - 2.1 Le paiement de la réservation d'anniversaire correspond au prix de la prestation jusqu'à 8 personnes, soit 200€TTC. Le paiement peut se faire sur place ou via notre site web. Le jour de la prestation il sera demandé de régler 25€TTC par participant supplémentaire le cas échéant.
 - 2.2 Les réservations ne sont pas remboursables.

CONDITIONS PARTICULIERES DES STAGES

1. **PRESTATION**
 - 1.1 La réservation de stage donne droit à un ou plusieurs créneaux d'encadrement escalade et éventuellement repas en fonction de la formule choisie. A l'issue du créneau réservé, l'escalade est autorisée en pratique libre sous la surveillance du responsable légal présent.
 - 1.2 Le créneau réservé, le jour et heure de début de prestation, n'est plus modifiable dès le paiement de la prestation effectué.
 - 1.3 En cas de retard des participants au stage, la prestation aura lieu mais ne pourra pas dépasser l'heure de fin initialement programmée.
2. **PAIEMENT**
 - 2.1 Le paiement de la réservation du stage correspond au prix de la formule choisie en totalité. Le paiement peut se faire sur place ou via notre site web.
 - 2.2 Les réservations ne sont pas remboursables.

CONDITIONS PARTICULIERES DES VENTES EN LIGNE

1. **ACCES AUX SERVICES**
 - 1.1 Les accès séances ou cartes de séances sont valables 12 mois après achat. Ces accès sont utilisables dès la réception du mail de confirmation de paiement.
 - 1.2 Pour les abonnements : le client récupérera à son premier passage dans la salle d'escalade, sans frais, une carte de membre lui permettant l'accès à la salle. Il sera également demandé au client de signer son contrat d'adhésion et un mandat sepa si e client a précédemment choisi un abonnement à paiement mensualisé.
 - 1.3 Pour les cartes de séances : si le client ne possède pas encore de carte de membre Block'Out, il lui sera remis ladite carte à son premier passage après un paiement de 5€ de frais d'émission. Ces frais de carte ne sont pas remboursables.
 - 1.4 Pour les anniversaires et les stages : la prestation est réalisée à la date et heure réservée par le client sur le site Block'Out.
 2. **RETRACTATION**
 - 2.1 Conformément à l'article L.121-20-4 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas :
 - Aux abonnements déjà activés (c'est-à-dire après le 1er passage du client avec l'abonnement),
 - Aux cartes de 2 à 10 séances après le 1^{er} passage,
 - Aux réservations d'anniversaire et de stage dont le créneau est déjà réservé.
- Pour tout autre cas, le client dispose de 14 jours pour annuler sa commande.